



# DOSSIER DE PRESSE

---

REMISE DE VEHICULES AU FJT GUERET

---

Lundi 19 septembre 2011

# La mobilité, un enjeu du PDI

## Contexte

Difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver du travail ou de suivre une formation sans avoir les moyens de se déplacer, plus encore dans un département rural comme le nôtre où le temps n'est pas forcément l'ennemi mais les distances, si. Ce qu'on appelle la mobilité est donc une problématique récurrente dans les aides du Conseil Général, en particulier celles qui sont mises en place en direction des plus fragiles par rapport à l'emploi, les bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active).

De nombreuses aides existent dans ce domaine, qu'elles soient d'ordre financier ou des actions spécifiques. La plupart font partie de ce qu'on appelle le PDI (plan départemental d'insertion). Le Conseil Général s'est notamment soucié de développer, en partenariat avec différentes associations d'insertion sur le territoire creusois, tout ce qui a trait à la mise à disposition de véhicules.

## Concept du « Garage solidaire »

Le Conseil Général a mis en place toute une batterie d'aides visant à faciliter les déplacements des personnes en insertion professionnelle, dont trois constituent le dispositif appelé « Garage solidaire » : le micro crédit social, la location de véhicules et le chèque solidarité « réparations ».

### Le micro crédit social :

La situation financière précaire d'un grand nombre de personnes ou foyers constitue un handicap durable à leur insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre de la loi dite de cohésion sociale de 2005 et du fonds de cohésion sociale qu'elle a mis en place, le Conseil Général de la Creuse a créé un dispositif, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, visant à faciliter l'accès au prêt bancaire de publics en difficulté. Les demandeurs sont accompagnés dans leurs démarches et peuvent espérer un montant de prêt à taux zéro de 500 à 3.000€ (les intérêts sont pris en charge par la collectivité) pour des investissements ayant un lien avec la mobilité, la formation ou encore les dépenses nécessaires à toute forme d'insertion sociale et/ou professionnelle.

### La location de véhicules :

C'est la dernière nouveauté qui vient d'être mise en place. Le Conseil Général met à disposition trois véhicules qui sont mis en location dans le cadre d'une gestion assurée par le Foyer des Jeunes Travailleurs de Guéret. Pour 5€ par jour, les personnes en situation précaire (dont les bénéficiaires du RSA) et dépourvues de véhicule ont à leur disposition cette solution peu coûteuse.

### Le chèque solidarité « Réparations » :

Petit frère du chèque solidarité « Alimentaire et Hygiène », ce système de chèques délivrés par les services du Conseil Général aux demandeurs sur justificatifs permet de faire face aux frais de réparation de son véhicule, y compris le contrôle technique, les révisions ou les changements de pneus.

# PDI : un large panel d'aides

Les trois mesures du concept « Garage solidaire » font partie du PDI (plan départemental d'insertion) du Conseil Général. Le PDI comporte d'autres actions, ainsi que des aides financières. En dehors du PDI, le Conseil Général propose également d'autres actions visant à favoriser la mobilité.

## Autres actions mobilité du PDI

La location de scooters, en partenariat avec les associations d'insertion suivantes : VCTT à Royère-de-Vassivière, Foyer des Jeunes Travailleurs de Guéret, Comité de Bassin d'Emploi de La Souterraine. La vente de scooters d'occasion (VCTT). Le cofinancement d'une navette pour les stagiaires de l'AFPA de Guéret.

## Aides financières du PDI

L'aide au permis de conduire (70€ de forfait pour le code, jusqu'à 610€ pour la pratique). Les indemnités kilométriques pour les déplacements professionnels ou de formation (jusqu'à 3.000 km). Les bons de transport SNCF. L'APRE (aide personnalisée de retour à l'emploi), qui intègre les problématiques de permis de conduire, location de voiture ou de scooter, l'assurance, les réparations et même l'acquisition d'un véhicule (maximum 3.000€).

## Autres actions mobilité du Conseil Général

Le schéma départemental de transport des voyageurs et le conventionnement des services de transport à la demande. La carte de Transport Solidarité, qui permet aux bénéficiaires du RSA et aux demandeurs d'emploi d'emprunter gratuitement les lignes de transport du Conseil Général. La centrale de mobilité régionale, action de la Région cofinancée par le Conseil Général. Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour le financement de leur formation au permis de conduire.

# Où se renseigner ?

Les aides à la mobilité sont gérées par la Direction de l'Insertion et du Logement du Conseil Général : 13, rue Joseph Ducouret – 23000 Guéret – Tél. : 05 44 30 24 97.

On peut également se renseigner dans l'une des six UTAS (unités territoriales d'action sociale) réparties sur le territoire creusois :

UTAS d'Aubusson – 28, rue Jules Sandeau – 23200 Aubusson – Tél. : 05 55 67 72 00

UTAS d'Auzances – Route de Montluçon – 23700 Auzances – Tél. : 05 55 83 70 00

UTAS de Bourgneuf – Avenue Joliot-Curie – 23400 Bourgneuf – Tél. : 05 55 54 01 30

UTAS de Boussac – 3, Quartier Pasteur – 23600 Boussac – Tél. : 05 55 82 07 00

UTAS de Guéret – 12, rue Sylvain Grateyrolles – 23000 Guéret – Tél. : 05 44 30 25 40

UTAS de La Souterraine – 14, boulevard Mestadier – 23300 La Souterraine – Tél. : 05 55 63 93 00